

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Bien-être psychologique des usagers des CPAS

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant des mesures visant à promouvoir le bien-être psychologique des usagers des services des centres publics d'action sociale et d'améliorer l'application des mesures sanitaires de prévention.

Le projet vise l'octroi d'un subside de 10 millions d'euros aux CPAS afin de les encourager à développer de nouvelles actions ou renforcer des projets existants dans le but de maintenir les liens entre la société et les personnes concernées et s'assurer que les mesures de salubrité publique soient connues de tous. La durée de subventionnement court du 1er décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

Des mesures spécifiques sont en outre prévues en 2021 pour les travailleurs indépendants qui sont en proie avec des problèmes psychologiques.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be